

# Vœux du maire

En raison des conditions sanitaires et des recommandations de la  
Préfecture d'Indre et Loire,

les vœux du Maire prévus initialement le 07 janvier à 19h00 sont  
**annulés.**

(Voir le flash info Elus ci-dessous).

Merci de votre compréhension

Prenez soins de vous



## Flash info Elus

24 décembre 2021



### Nouvelles mesures de lutte contre la 5<sup>e</sup> vague de covid-19

Face à l'ampleur de la 5<sup>e</sup> vague de contaminations au covid-19 et à la propagation rapide du variant Omicron en cette période de fêtes de fin d'année, de nouvelles mesures sont nécessaires pour limiter les risques et protéger la population.

**L'organisation commerciale de soirées dansantes sera interdite dans tout le département les 30 et 31 décembre**

Pour limiter les risques de contamination, il est essentiel de veiller, en tout temps et en tout lieu, au respect des gestes barrières. Si les protocoles sanitaires stricts mis en place dans de nombreux secteurs permettent de maintenir la plupart des activités, certaines pratiques sont malheureusement incompatibles avec les précautions dont nous devons tous faire preuve pendant cette période difficile.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a pris la décision, début décembre, de fermer les discothèques pour plusieurs semaines.

Dans cette logique, conformément aux directives nationales et face aux nombreux projets de fêtes et de soirées organisées pour la fin de l'année qui nous ont été signalés, il a été décidé d'interdire l'organisation commerciale de soirées dansantes dans l'ensemble du département, à compter du 30 décembre 2021 à midi et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à midi.

Un arrêté préfectoral sera pris en début de semaine prochaine pour formaliser cette interdiction.

Par conséquent, vous êtes invités à revoir le programme de location de vos salles et équipements municipaux et à vous assurer que chaque utilisation prévue les 30 et 31 décembre prochains est bien conforme à ces prescriptions. Des contrôles seront diligentés au cours de ces soirées et les éventuels contrevenants – responsables comme participants – seront systématiquement verbalisés. Il sera également mis fin aux événements en cours, sur intervention des forces de sécurité intérieure.

Contrairement aux soirées dansantes, les repas ou les dîners demeureront autorisés pendant cette période, sous réserve que les protocoles sanitaires soient bien appliqués (distanciation, absence de consommation debout, aération des locaux, etc.). Il conviendra en revanche de veiller à ce que les organisateurs soient prévenus que ces repas ne pourront se prolonger en une soirée dansante, sous peine de sanction lors des contrôles.

Les fêtes et soirées privées, organisées au domicile de particuliers, demeurent quant à elle vivement déconseillées. Nous vous invitons à relayer cette consigne de prudence.

### Toutes les cérémonies de vœux pour 2022 doivent malheureusement être annulées

S'il avait précédemment été indiqué que les cérémonies de vœux pouvaient se maintenir à condition de respecter les gestes barrières, la progression de la 5<sup>e</sup> vague est telle que le Gouvernement et les services de l'État vous incitent à présent à annuler ces cérémonies, quel qu'en soit le format.

Cette recommandation a fait l'objet d'échanges entre le Premier ministre et les associations représentant les élus locaux aux différents échelons, qui vous relaieront très prochainement cette mesure. Elle participe en effet de l'exigence d'exemplarité qui s'applique particulièrement pour les maires, les élus et l'ensemble des responsables publics vis-à-vis de nos concitoyens.

Pour limiter les déplacements et le brassage de population, toutes les cérémonies doivent donc être annulées, y compris celles que vous aviez pris soin d'organiser dans le respect des gestes barrières.

Il vous est également demandé de veiller dès la rentrée à renforcer le recours au télétravail dans vos services et à encourager vos administrés à y recourir plusieurs fois par semaine.

### Un mégacentre de vaccination ouvrira à Tours le 4 janvier

Pour endiguer efficacement cette nouvelle vague, les services de l'État travaillent en étroite collaboration avec plusieurs collectivités et différents partenaires pour ouvrir dès le 4 janvier, au parc des expositions de Tours, un mégacentre de vaccination qui nous permettra d'assurer en quelques semaines l'ensemble des doses de rappel et des primo-injections qu'il nous reste à administrer. Vous pouvez d'ores-et-déjà inviter vos administrés à prendre rendez-vous sur [doctolib.fr](https://doctolib.fr)

\*

\* \*

Malgré ce contexte difficile, les services de l'État vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année et vous remercient pour votre mobilisation dans la lutte contre la covid-19 comme dans l'ensemble des dossiers importants pour notre territoire et sa population.